

**DEPARTEMENT DE LA LOZERE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 12 octobre 2023**

\*\*\*\*\*

**NOMBRE DE  
DELEGUES**

En exercice : 34  
Présents : 24  
Votants : 30

**D23.086**

L'an deux mille vingt-trois,  
le douze octobre,  
à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

**Présents** : VALENTIN Denis, SAGNET-POUGET Valérie, FABRE Jean, BLANC Sébastien, POUDEVIGNE Roger, VALENTIN Christine, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, ROCHOUX Philippe, LAFOURCADE Noël, RODIER Colette, JACQUES Jérôme, FERNANDEZ Florence, BADAROUX Suzanne, SEGUIN Denis, SALEIL Jean-Claude.

**Absents** : RODRIGUES David (pouvoir donné à VALENTIN Denis), LAFON Madeleine (pouvoir donné à FABRE Jean), SALENDRES Jean-Sébastien (pouvoir donné à BONICEL Pascale), CITERIN-NORMANDIN Sylvie (pouvoir donné à POUGET Valérie), ROCHEREAU-POUGET Bernadette (pouvoir donné à BLANC Sébastien), POURQUIER Jean-Paul (pouvoir donné à SALEIL Jean-Claude), POQUET Pascal, DE SOUSA Guy, MALZAC Claude et CAYREL Jean-Claude.

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

**POUR : 30**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

**D23.086 : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION SCENES CROISEES**

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du vote du budget principal le conseil communautaire a décidé d'attribuer une subvention de 8000 € à l'association Scènes Croisées pour 2023.

En effet, l'association Scènes croisées a organisé plusieurs spectacles (de lecture, théâtraux, musicaux) sur les communes de Chanac, La Canourgue, Saint Germain du Teil, Le Massegros Causses Gorges à destination des habitants et touristes du territoire.

Dans ce cadre une convention doit être signée.

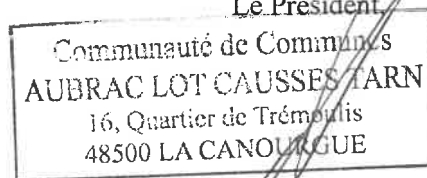
**Où l'exposé et après en avoir délibéré  
Le Conseil communautaire,**

**APPROUVE** le projet de convention annexé,

**AUTORISE** Monsieur le Président à la signer ainsi que l'ensemble des pièces afférentes à cette décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 19 octobre 2023,  
Le Président,



**Jean-Claude SALEIL**



**CONVENTION DE PARTENARIAT**  
**1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023**

**EPCI Aubrac Lot Causses Tarn & Scènes Croisées**

Entre les soussignés :

**Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn**

16, quartier de Trémoulis 48 500 La Canourgue

Représentée par Monsieur Jean-Claude SALEIL en sa qualité de Président

Ci-après dénommée « la Communauté de Communes », d'une part,

Et,

**L'Association Scènes Croisées,**

Scène conventionnée d'intérêt national *Art et territoire* de Lozère

13, boulevard Britexte - boîte postale 95 - 48 003 Mende cedex

Numéro de Siret : 478 030 257 00016 / Code APE : 9001 Z

Numéro de licences d'entrepreneur du spectacle : L-R-21-5408 (licence de catégorie 2) et L-R-21-5320 (licence de catégorie 3)

Représentée par Madame Anne-Katell ALLAYS, en sa qualité de Présidente

Ci-après dénommée « Scènes croisées », d'autre part ;

Etant préalablement exposé que :

Conformément à l'article II de ses statuts, Scènes Croisées a pour but de :

- Développer la création artistique contemporaine dans les secteurs des arts vivants ;
- Organiser de manière fédératrice et dans une logique de réseau la diffusion des œuvres et leur médiation auprès des publics ;
- Mener une action de développement culturel sur l'ensemble des champs artistiques en étant attentive à l'aménagement du territoire, à la dynamisation de la vie sociale rurale, à l'émergence et à l'accompagnement des activités culturelles professionnelles (...);

La Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn et Scènes Croisées décident d'organiser en partenariat du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023 un minimum de 10 représentations et actions artistiques sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes.

Ces actions seront organisées par Scènes Croisées de Lozère, en lien avec les acteurs culturels du territoire, en vue de l'accompagnement d'un projet culturel sur le territoire intercommunal.

Ceci exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :

## Article 1 : Objet

Le partenariat entre la Communauté de Communes et Scènes croisées s'axe autour d'une programmation décidée en commun avec l'ensemble des partenaires et en particulier les acteurs culturels locaux. Les spectacles retenus par l'ensemble des partenaires pour la saison 2023 sont les suivants :

- *J'ai rendez-vous avec Karin serres* (Auteure), lecture / rencontre le 4 janvier à 18h00 à la bibliothèque de Chanac en partenariat avec la bibliothèque de Chanac
- *Rencontre et échanges* le 27 janvier à 19h00 à la bibliothèque de Chanac avec les deux journalistes interprètes de *Pièce d'actualité n°17 : en vrai* en partenariat avec la bibliothèque de Chanac et l'association Détours du monde
- *Pièce d'actualité n°17 : en vrai* (théâtre documentaire) le 28 janvier, à 20h30 à la salle polyvalente de Chanac en partenariat avec l'association Détours du monde
- *Dialogues des plantes #1* (théâtre de plantes), représentation le 8 février à 18h00 à la salle polyvalente de La Canourgue en partenariat avec l'association Familles actives de Banassac-La Canourgue et le lycée agricole Louis Pasteur de La Canourgue
- *La tête ailleurs* (théâtre) pour 2 représentations scolaires le 9 mars à 14h et le 10 mars à 10h, et une représentation tout public le 10 mars à 20h30 à la salle des fêtes de Saint-Germain du Teil en partenariat avec l'association Familles actives de Banassac-La Canourgue et le foyer rural de Saint-Germain du Teil
- *Ismène* (Théâtre) à la salle polyvalente du Massegros le 17 mars à 20h30 en partenariat avec l'association Atout sport culture du Massegros
- *Festival aux sons avec Bedouin Burger / David Walter / Aïta* (musique) le 21 avril, à 20h30 à la salle polyvalente de Chanac en partenariat avec l'association Détours du monde
- *Cie Fusible - Projet de territoire* juin 2023 à Saint-Germain du Teil en partenariat avec l'association Familles actives de Banassac-La Canourgue, le foyer rural de Saint-Germain du Teil et l'association Détours du monde.

Le budget global des actions est fixé à 37 500 € TTC (cf. budget annexe).

## Article 2 : Obligations de Scènes Croisées

Scènes Croisées est responsable de la contractualisation avec les équipes artistiques. Elle assure seule l'engagement de ces derniers, et de convention expresse, est la seule interlocutrice de ces derniers quelle que soit la forme de l'engagement conclu.

Elle transmet et soumet un budget prévisionnel aux partenaires, et une convention de partenariat plus détaillée avec les associations locales (Office de tourisme intercommunal de l'Aubrac et des gorges du Tarn, Association *Détours du monde*, Bibliothèque de La Canourgue, Association *Familles actives*, Foyer rural de Saint-Germain du Teil, Collège *Sports et nature*). Dans le cadre de la programmation du public scolaire, les bus sont pris en charge par les Scènes Croisées.

L'accueil technique des spectacles est assuré par Scènes Croisées il pourra être fait appel à des bénévoles afin d'aider la mise en place du spectacle.

La communication est élaborée et fournie par Scènes croisées de Lozère selon les besoins établis en amont avec les acteurs culturels et de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn.

L'accueil des artistes et du public est de la responsabilité de Scènes croisées au regard des engagements contractuels pris avec les compagnies. Toutefois, il sera régulièrement fait appel aux acteurs culturels locaux pour assurer la bonne mise en place de ces accueils.

### **Article 3 : Obligations de la Communauté de Communes**

La Communauté de Communes s'engage à faciliter la mise à disposition des salles et lieux nécessaires aux différentes actions précitées, à faire et à obtenir toutes les demandes d'autorisations qui découlent de ces actions, et à souscrire les assurances nécessaires.

La Communauté de Communes s'engage à faciliter la mise en relation des artistes avec les relais locaux, à informer ses habitants des différentes actions programmées notamment par le biais de son bulletin intercommunal le cas échéant.

### **Article 4 : Obligations des acteurs culturels**

En fonction de chaque projet et des besoins des compagnies, les acteurs culturels assurent l'organisation, en lien avec l'équipe de Scènes croisées et sous sa responsabilité, l'accueil des artistes et du public, la diffusion des documents de communication.

### **Article 5 : Obligations de toutes les parties**

Il ne pourra être procédé à aucune modification sans l'autorisation expresse de Scènes croisées de Lozère sur les points suivants :

- Les dates, lieux et horaires des représentations
- Les tarifs décidés pour les publics

Toute autre modification portant sur l'organisation de la manifestation ou de la présente convention fera l'objet d'un avenant contractuel.

### **Article 6 : Financement**

Le financement des actions programmées sera pris en charge en totalité par les Scènes Croisées selon le schéma suivant :

- |                                                                                    |                      |
|------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| - Scènes Croisées - apport d'autofinancement :                                     |                      |
| ° Scènes Croisées de Lozère                                                        | 16 500 €             |
| ° Apport billetterie et garantie financière                                        | 6 100 €              |
| - La Communauté de Communes s'engage à hauteur de des dépenses réellement engagées | 8 000 € sous réserve |
| - Acteurs culturels du territoire                                                  | 6 900 €              |

Office de tourisme intercommunal de l'Aubrac et des gorges du Tarn, Atout Sport Culture, Association *Détours du monde*, Bibliothèque de La Canourgue, Association *Familles actives*, Foyer rural de Saint-Germain du Teil, Collège *Sports et nature*.

Un bilan de chaque action sera établi par Scènes Croisées. Un bilan financier et un rapport d'activités seront fournis par Scènes Croisées et présentés à la Communauté de Communes.

#### **Article 7 : Communication et promotion**

Les partenaires s'engagent à mentionner sur tout document et dans toute communication écrite et orale les partenariats engagés. Il conviendra d'apposer sur l'ensemble des supports de communication l'intégralité des logos des partenaires accompagnés de la mention suivante :

« Spectacle co-accueilli par Scènes croisées de Lozère en partenariat avec la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn, (citer les acteurs culturels impliqués dans chaque projet). »

Un document présentant l'ensemble de la programmation commune sera créé par Scènes croisées. La diffusion de ce document sera assurée par chacun des partenaires.

#### **Article 8 : Assurances**

Scènes croisées déclare avoir souscrit une assurance en responsabilité civile.

**Etablie à Mende le 26 juillet 2023, en deux exemplaires,**

**Pour la Communauté de Communes,**

**Pour Scènes Croisées,**

**M. Jean-Claude SALEIL, Président**

**Mme Anne-Katell ALLAYS, Présidente**



**Scènes Croisées de Lozère**  
Scène conventionnée de Lozère  
13, Bd Britexte - B.P. 100  
48003 MENDE CROISEES  
Tél. 04 66 65 75 75 - Fax 04 66 65 75 77  
SIRET 478 030 257 00016 - APE 9001 Z